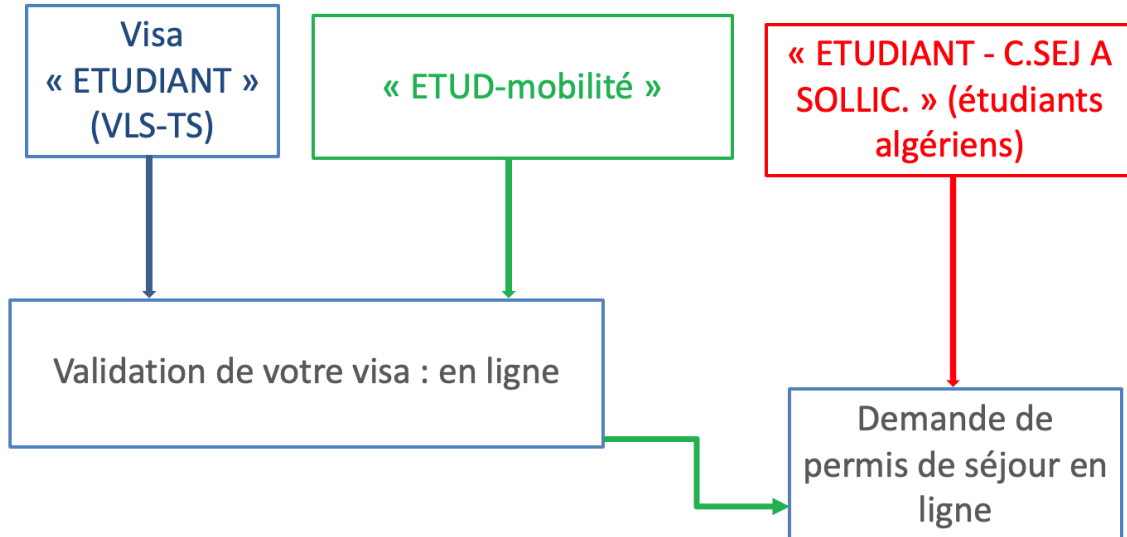


# VALIDATION DE VOTRE VISA

En fonction du visa obtenu = 3 procédures différentes

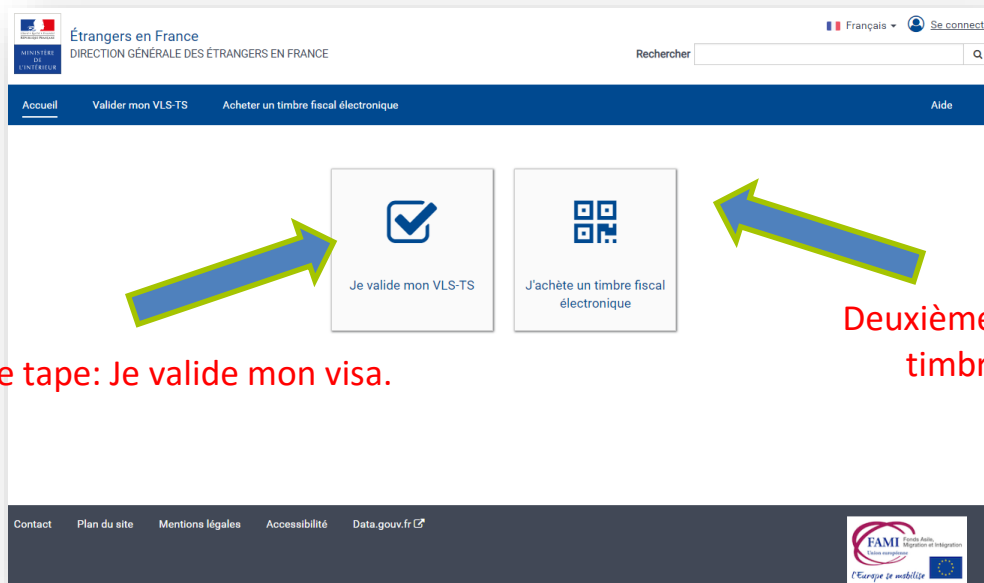


Si vous obtenez le "Visa Etudiant" VLS TS ou le "Visa ETUD-mobilité

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre visa sur Internet:

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

Cette procédure est une garantie de séjour légal en France.



Étrangers en France  
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Accueil Valider mon VLS-TS Acheter un timbre fiscal électronique Aide

Je valide mon VLS-TS

J'achète un timbre fiscal électronique

Première étape: Je valide mon visa.

Deuxième étape: J'achète le timbre de 50 euros.

## Étapes:

1. Validation du visa en ligne sur le site Administration étrangers en France en remplissant le formulaire en ligne
2. Réception du certificat de permis de séjour immédiat à télécharger, nommé :  
« Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre visa long séjour valant titre de séjour »
3. Vous devez toujours avoir ce document avec vous. Merci d'en envoyer une copie au Service international de l'ESA

## Documents obligatoires pour cette procédure :

- ✉ Adresse électronique valide
- ✉ Visa obtenu - passeport
- ✉ Date d'entrée en France (sur le passeport)
- ✉ Adresse postale en France
- ✉ Numéro de téléphone portable français
- ✉ Carte bancaire pour payer en ligne la taxe de délivrance du permis de séjour: 50 euros.

## Si vous êtes un étudiant algérien et que vous obtenez un "Visa Étudiant" VLS TS

Vous n'avez pas besoin de valider votre visa. Vous devez faire votre demande de titre de séjour en ligne. **Reportez-vous à la fiche d'information "C5 Titre de séjour".**

## Des questions ?

Téléphone : 08 06 00 16 20

Mail : [dgef-support@interieur.gouv.fr](mailto:dgef-support@interieur.gouv.fr)

## Référent ESA pour ce dossier :

**Alejandra CARRIL**

***a.carril@groupe-esa.com***

***02.41.23.55.08***